

Billère, le 01 Juin 2023.

REGLEMENT Relais RUN IN BILLÈRE
DU DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

- Article 1 : Organisation**
- Article 2 : Présentation**
- Article 3 : Horaires**
- Article 4 : Conditions de participation**
- Article 5 : Inscriptions et tarif**
- Article 6 : Annulation de l'épreuve**
- Article 7 : Dossards**
- Article 8 : Cas de disqualification**
- Article 9 : Chronométrage**
- Article 10 : Récompenses**
- Article 11 : Abandon**
- Article 12 : Secours – Sécurité – Assurance**
- Article 13 : Accompagnateur**
- Article 14 : Vestiaires**
- Article 15 : Ravitaillement**
- Article 16 : Droit à l'image**
- Article 17 : Préconisation éco responsable**
- Article 18 : Stationnement**
- Article 19 : Acceptation du règlement**

Article 20 : Foulées des enfants



Villa les violettes. Impasse ODEAU - 64140 BILLERE

Article 1 : Organisation

Le **Relais RUN IN BILLERE** est organisé le Dimanche 22 Octobre 2023 par le Billère Athlétic Triathlon. La manifestation se déroulera sur le site des berges du gave côté Billère. L'aire de Départ et d'Arrivée sera positionnée : Rue de la Gravière à Billère (entre le restaurant « Au bord de l'eau » et la Guinguette).

Article 2 : Présentation

Le **Relais RUN IN BILLERE** se dispute entre équipes comportant chacune 5 coureurs, sur une boucle de 4,5 kms qui devra être parcourue une ou deux fois par athlète en fonction du relais (voir distances indiquées ci-dessous).

Pour le relais composé de 5 athlètes, les distances sont les suivantes :

- **1^{er} coureur : 9 kms (2 boucles)**
- **2^e coureur : 4,5 kms (1 boucle)**
- **3^e coureur : 4,5 kms (1 boucle)**
- **4^e coureur : 9 kms (2 boucles)**
- **5^e coureur : 4,5 kms (1 boucle)**

Les différentes catégories d'équipes sont :

TYPE :	COMPOSITION :	REMARQUES :
Féminine	5 femmes	
Masculine	5 hommes	
Mixte	2 femmes minimum	Ordre des relais libre

Article 3 : Horaires

Horaires :

- **09h15** : Briefing obligatoire des équipes sur l'aire de départ
- **09h30** : Départ du 1^{er} relayeur
- **12h30** : Départ foulées des enfants nés de 2015 à 2017
- **12h40** : Départ foulées des enfants nés de 2012 à 2014
- **12h45** : Remise des prix du **Relais RUN IN BILLERE**



Villa les violettes. Impasse ODEAU - 64140 BILLERE

Article 4 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non, clubs, entreprises, familles, groupes d'amis en respectant les conditions ci-dessous :

▪ Section 4-01 : Age minimum

L'épreuve est ouverte aux athlètes à partir de la catégorie CADET, c'est-à-dire toute personne née en 2008 et avant, quelle que soit la distance parcourue.

▪ Section 4-02 : Documents à fournir

La participation à la compétition est subordonnée à la présentation par chaque membre de l'équipe lors du retrait des dossards :

- ✓ D'une licence en cours de validité : FFA, FFTri, UFOLEP, ou FSGT.
Ou,
- ✓ D'un certificat médical (ou photocopie) sur lequel la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » devra être clairement apposée et datera de moins d'un an. **La copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.**

▪ Section 4-03 : Pour les mineurs

En plus d'une licence ou d'un certificat médical, l'inscription ne sera acceptée qu'à condition qu'une autorisation parentale pour la participation au **Relais RUN IN BILLERE** soit fournie.

Article 5 : Inscriptions et tarif

Section 5-01 : Tarif

50,00€ par équipe.

Section 5-02 : Modalités

L'inscription des équipes se réalise uniquement et seulement en ligne sur le site du chronométreur www.pyreneeschrono.fr à partir du Lundi 12 Juin 2023 jusqu'au Jeudi 19 Octobre 2023 à 23h59, dans la limite des 100 premières équipes.



Villa les violettes. Impasse ODEAU - 64140 BILLERE

Une inscription ne sera enregistrée qu'à la seule condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, avec autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué, pour toute l'équipe.

Toutefois, les documents mentionnés en **Section 4-02** devront être obligatoirement présentés lors du retrait des dossards si ces documents n'ont pas pu être téléchargés lors de l'inscription.

Section 5-03 : Composition, modification des équipes

La composition des équipes pourra être modifiée en ligne jusqu'au Jeudi 19 Octobre 2023 à 23h59, ou sur place, lors du retrait des dossards le Samedi 21 Octobre jusqu'à 18h45. Aucune modification ne sera faite le Dimanche matin.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De plus, son équipe sera automatiquement disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 : Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, catastrophe naturelle, risques sanitaires COVID-19, autres...), l'organisation s'engage à rembourser les frais d'inscriptions, déduction faite de 10€ liés aux frais administratifs de l'organisation.

Article 7 : Dossards

L'ensemble des dossards de l'équipe seront donnés en une fois, dans une même enveloppe, à condition que le dossier soit complet.

En cas de dossier incomplet à l'inscription par manque d'une ou des pièces définies dans l'**Article 4**, les pièces manquantes devront être présentées pour retirer l'enveloppe des dossards.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Un seul représentant de l'équipe pourra retirer l'enveloppe dossards pour ses coéquipiers sur justificatif d'identité.

Un dossard ventral avec numéro de l'équipe et numéro de relayeur devra être positionné sur la poitrine et ne pas être plié ou caché par un vêtement. Il sera fixé par des épingles qui seront apportées par chaque athlète.



Villa les violettes. Impasse ODEAU - 64140 BILLÈRE

Les dossards seront numérotés de 1 à 5 (ordre des relayeurs) et seront portés par les coureurs dans l'ordre du relais.

Les dossards seront remis

- Le Samedi 21 Octobre 2023 de 14h00 à 18h45 :
 - ✓ Au magasin RRunning, 13 Route de Bayonne à Billère.
- Le Dimanche 22 Octobre 2023 entre 08h00 et 09h00 (pour les équipes hors département uniquement).
 - ✓ Rue de la Gravière à Billère (entre le restaurant « Au bord de l'eau » et la Guinguette).

Article 8 : Cas de disqualification

Chaque coureur ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'un seul relais. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, la ou les équipes seraient immédiatement disqualifiées.

Chaque coureur s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entrainera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Les dossards individuels seront obligatoirement fixés sur le tee-shirt avec des épingles, et bien lisibles. Seul le dossard collectif, équipé de la puce de chronométrage sera accroché à une ceinture fournie par l'organisation. Toute superposition de ceintures sera interdite et l'équipe sera disqualifiée.

Article 9 : Chronométrage

Le chronométrage est réalisé par la société Pyrénées Chrono située à Aren 64400.

Tous les inscrits se verront remettre avec l'enveloppe dossards une ceinture dégrafable équipée d'une puce RFID et d'un dossard d'équipe numéroté de 1 à 100. Cette ceinture devra obligatoirement être restituée lors du passage de la ligne d'arrivée par le dernier coureur. Toute ceinture non restituée par une équipe sera facturée 20€.

Les résultats seront affichés sur papier et mis sur panneau à mi-course et à la fin de l'épreuve.

L'ensemble des résultats sera disponible sur le site : www.pyreneeschrono.fr dès le Dimanche soir 20h30.



Villa les violettes. Impasse ODEAU - 64140 BILLERE

Article 10 : Récompenses

Seront récompensés :

- Les 3 premières équipes dans le classement « équipe masculine ».
- Les 3 premières équipes dans le classement « équipe féminine ».
- Les 3 premières équipes dans le classement « équipe mixte » (2 femmes minimum).
- La première équipe dans le classement « challenge entreprise ».

Article 11 : Abandon

Un concurrent souhaitant abandonner et ne pas terminer son relais devra se présenter auprès du podium sur la ligne d'arrivée et restituer la ceinture avec puce. Le concurrent verra son équipe classée dernière avec la mention « Abandon » au classement général de l'épreuve.

Article 12 : Secours – Sécurité - Assurance

Le parcours empruntera les berges du gave, côté Billère, interdites à la circulation.

Une organisation de secours sera mise en place avec un local et son matériel, ainsi que 3 secouristes.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, et en cas de non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité présentées lors du briefing d'avant-course.

Article 13 : Accompagnateur

Toute présence d'un accompagnateur (vélo, autres) durant la course est strictement interdite, et entrainera irrémédiablement la disqualification de l'équipe à laquelle appartient le coureur concerné.

Article 14 : Vestiaires

Il n'y aura pas de vestiaires mis à disposition.



Villa les violettes. Impasse ODEAU - 64140 BILLERE

Article 15 : Ravitaillement

Un point de ravitaillement complet sera installé après la ligne d'arrivée et la zone relais pour les coureurs ayant terminé leur relais et également pour les coureurs qui entament leur 2^e boucle.

Article 16 : Droit à l'image

Une couverture photos de l'évènement sera réalisée et les photos prises seront disponibles sur le site www.billere-triathlon.com

Par sa participation au **Relais RUN IN BILLERE** chaque participant accepte que l'organisateur puisse utiliser les photos ou vidéos prises lors de l'évènement à des fins de communication ultérieures.

Article 17 : Préconisation éco responsable

L'organisation de la manifestation Relais RUN IN BILLERE a souhaité s'inscrire dans une démarche de développement durable ; ainsi il est demandé à chaque concurrent de respecter les efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'évènement sous cet aspect. Cela impose :

- De ne pas jeter de déchets (gels, barres énergétiques, mouchoirs, etc...) hors des zones prévues à cet effet.

Article 18 : Stationnement

Le stationnement sera possible aux endroits suivants :

- Autour du stade Hugot :
 - ✓ Rue du Puymorens
 - ✓ Rue de la Gravière
- Rue de la Gravière (le long du golf)

Pour info : le parking situé entre le Restaurant « Au bord de l'eau » et la Guinguette sera exclusivement réservé pour l'organisation.

- Aucun véhicule situé sur ce parking ne pourra être déplacé durant la manifestation afin d'éviter tout risque de collision avec les coureurs.



Villa les violettes. Impasse ODEAU - 64140 BILLERE

Article 19 : Acceptation du règlement

La participation au **Relais RUN IN BILLERE** implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les participants ou représentants légaux pour les mineurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Notamment, l'organisation pourra adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur le 22 Octobre 2023. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation.

Article 20 : Foulées des enfants

En marge du **Relais RUN IN BILLERE**, seront organisées 2 courses pour les enfants :

- Nés de **2015 à 2017** – Distance : Environ **400m** – Départ : **12h30**
- Nés de **2012 à 2014** – Distance : Environ **800m** – Départ : **12h40**

Inscription gratuite :

- Le Samedi 21 Octobre 2023 de 14h00 à 19h00, au magasin RRunning, 13 Route de Bayonne à Billère ou,
- Le Dimanche 22 Octobre 2023 à partir de 11h00 sur le site des berges du gave côté Billère.

Médaille à chaque participant – Pas de classement officiel ni de remise des prix.

Documents nécessaires à fournir :

- Un certificat médical (ou photocopie) où la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » devra être clairement apposée et datera de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour la participation aux **Foulées des enfants**.

Nota : Une copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.